

**Rapport du Président du jury
des concours externe, interne et de 3^{ème} voie
de Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- session 2015 -**

Les concours externe, interne et de 3^{ème} voie de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, programmés tous les deux ans, étaient ouverts au titre de l'année 2015 par le CIG de la Petite Couronne par arrêté n° 2014-565 du 16 décembre 2014. Il s'agit de la deuxième fois que ces concours sont organisés, depuis la parution du nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B (décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de catégorie B de la fonction publique territoriale), et du nouveau statut particulier des rédacteurs territoriaux (décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié).

Rappelons que le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe est désormais accessible par

- Trois voies de concours (externe, interne et troisième voie)
- Avancement de grade (avec ou sans examen professionnel)
- Promotion interne après examen professionnel

Les concours ne sont pas organisés par spécialité et aucun programme réglementaire n'est prévu.

Dans un souci de mutualisation, la session 2015 de ces concours a été organisée dans le cadre de la convention Île-de-France, c'est-à-dire également pour le centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne et le centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (77).

Le nombre de postes ouverts pour cette session était fixé à **295**, répartis comme suit :

- concours interne : **88** postes
- concours externe : **148** postes
- troisième concours : **59** postes

Cette session comptait **3360 inscrits** (candidats autorisés à concourir) pour **3567 dossiers reçus**, 207 dossiers d'inscription ayant fait l'objet d'un rejet. Seulement **1374** candidats étaient présents à l'épreuve écrite d'admissibilité qui s'est déroulée le **24 septembre 2015** sur deux sites distincts : dans les locaux du CIG Petite Couronne à Pantin et à Rungis, soit un taux d'absentéisme de **59,11%**.

Les candidats admissibles ont ensuite été convoqués du 7 au 11 décembre 2015 pour l'épreuve orale obligatoire d'entretien.

Les sujets des épreuves d'admissibilité ont été conçus par la cellule pédagogique nationale pilotée par le CDG du Rhône (69). Le CIG de la petite couronne a contribué à leur élaboration en qualité de participant actif.

Le jury de ce concours, présidé par **Bruno GASTAL**, administrateur territorial hors classe honoraire, était composé de 24 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées). **Mimia BOUMGHAR** a été désignée par tirage au sort parmi les représentants du personnel à la commission administrative paritaire de la catégorie B. **Nathalie BELLON** représentait le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Le jury s'est réuni le 14 décembre 2015 pour statuer sur l'admissibilité, et le 14 mars 2016 pour établir la liste des candidats admis à cette session des concours.

I. Les principaux chiffres du concours

Rappel de la session précédente, organisée par le CIG de la Grande Couronne

Session 2013

	Postes ouverts	Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Absentéisme	Seuil admissibilité	Candidats Admissibles	Seuil Admission	Candidats Admis	Taux de réussite (*)
Externe	236	1 278	559	56.26 %	9/20	153	10/20	114	20,39 %
Interne	128	1 295	602	53.51 %	9/20	201	10/20	137	22,76 %
3 ^{ème} voie	65	101	38	62.38 %	9/20	20	10/20	14	36,84 %
Total	429	2 674	1 196	55.27 %	/	374	/	265	22,16 %

(*) Par rapport aux candidats présents aux épreuves écrites

La session 2015 en quelques chiffres

Session 2015

	Postes ouverts	Dossiers reçus	Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Absentéisme	Seuil admissibilité	Candidats Admissibles	Seuil Admission	Candidats Admis	Taux de réussite (*)
Externe	148	1 657	1 537	565	63,24 %	10/20	169	10,50/20	133	23,54 %
Interne	88	1 685	1 654	740	55,26 %	10/20	233	11,04/20	147	19,86 %
3 ^{ème} voie	59	225	169	69	59,17 %	10/20	23	10,50/20	15	21,74 %
Total	295	3 567	3 360	1 374	59,11 %	/	425	/	295	21,47 %

(*) Par rapport aux candidats présents aux épreuves écrites

De manière générale, la session 2015 du concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe se caractérise par :

- une baisse significative du nombre de postes ouverts par rapport à la session 2013,
- une forte augmentation (+ 25,65 %) du nombre d'admis à concourir (2674 candidats en 2013 contre 3360 en 2015).
- le taux d'absentéisme aux épreuves écrites d'admissibilité a lui aussi augmenté passant de 55,27% à 59,07%. Comme lors de la session précédente, l'absentéisme élevé s'explique sans doute par le fait que de nombreux candidats se sont inscrits à la fois à ce concours et au concours de rédacteur territorial et ont finalement privilégié le concours d'accès au premier grade du cadre d'emplois. Cette analyse est d'autant plus plausible que les conditions d'accès à la voie interne sont identiques pour les concours de rédacteur et rédacteur principal de 2^{ème} classe.
- enfin, les seuils d'admissibilité et d'admission ont légèrement augmenté entre les deux sessions.

La session 2015 s'est dans l'ensemble, révélée plus sélective que la session 2013.

II. La phase d'admissibilité

1. Le profil des candidats présents aux épreuves écrites

Le candidat type est une femme, appartenant majoritairement à la tranche d'âge des 31 à 40 ans et domiciliée en Région Ile de France (77%).

TRANCHES D'AGE	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
de 21 à 30 ans	82	223	10	43	0	2	92	268
de 31 à 40 ans	41	152	62	289	5	18	108	459
de 41 à 50 ans	10	47	31	217	7	24	48	288
51 ans et plus	2	8	8	80	2	11	12	99
Total	135	430	111	629	14	55	260	1114

Quant au niveau d'études, il se répartit selon le tableau ci-après. On peut constater que 19,65 % des candidats déclarent posséder un diplôme de niveau 1 (bac + 5), alors que le niveau de diplôme requis des candidats du concours externe est le niveau III.

NIVEAU DE DIPLOMES	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau 1 (doctorat...)	185	32,74%	69	9,32%	16	23,19%	270	19,65%
Niveau 2 (Licence)	249	44,07%	158	21,35%	15	21,74%	422	30,71%
Niveau 3 (BTS/DUT/DEUG)	102	18,05%	200	27,03%	21	30,43%	323	23,51%
Niveau 4 (BAC)	0	0,00%	214	28,92%	13	18,84%	227	16,52%
Niveau 5 (BEP,CAP,Brevet)	0	0,00%	79	10,68%	2	2,90%	81	5,90%
Niveau 6 (aucun diplôme)	0	0,00%	6	0,81%	1	1,45%	7	0,51%
Père de trois enfants	0	0,00%	3	0,41%	0	0,00%	3	0,22%
Sportif de haut niveau	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Mère de trois enfants	10	1,77%	11	1,49%	1	1,45%	22	1,60%
Equivalence de diplôme	19	3,36%	0	0,00%	0	0,00%	19	1,38%
Total	565	100,00%	740	100,00%	69	100,00%	1374	100,00%

Par ailleurs, une grande majorité des candidats (65,21%) déclarent s'être préparés de manière individuelle à ce concours et 18.34% d'entre eux déclarent avoir suivi une formation dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

2. Les épreuves écrites d'admissibilité

Ce concours comporte deux épreuves écrites d'admissibilité:

- la première épreuve écrite d'admissibilité, commune aux 3 voies, consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée 3h, coefficient 1).
- la seconde épreuve écrite d'admissibilité, consiste :

pour le concours externe, en des **réponses à des questions de droit public et de finances publiques** portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales (durée: 3 heures, coefficient 1).

pour le concours interne et le troisième concours, en des **réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales** permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée: 3 heures; coefficient 1).

Les objectifs de chaque épreuve ainsi que les attentes précises vis-à-vis des candidats sont décrits dans des notes de cadrage nationales rendues publiques notamment sur le site du CIG de la Petite Couronne (rubrique « concours », sous-rubrique « se préparer »).

A l'appui des notes de cadrage, le jury a porté son appréciation sur des points précis, de fond et de forme, pour chaque épreuve.

Ainsi, pour l'**épreuve de rapport avec propositions**, il était attendu de la part des candidats une bonne compréhension et délimitation du sujet ; la valorisation des informations fondamentales du dossier, synthétisées de manière ordonnée pour une première partie « synthèse » clairement informative envers le destinataire indiqué sur le sujet ; l'exploitation adaptée du dossier et la mobilisation de connaissances extérieures pour la partie « propositions » décrivant des solutions opérationnelles pertinentes, réalistes, et adaptées au contexte.

Sur la forme, le jury est particulièrement attentif à une structuration pertinente de la copie qui doit être rédigée dans un style correct.

S'agissant **des épreuves de questions**, étaient évaluées la compréhension de chaque question, la qualité de la réponse apportée en termes de connaissances théoriques et de connaissances professionnelles (exemples concrets donnés, liens avec l'actualité...), l'exactitude, la précision, le caractère achevé de la réponse ainsi que les qualités rédactionnelles et de structuration.

Il est par ailleurs important que les candidats adaptent le développement de leur réponse au barème de la question. Ainsi, les questions évaluées sur 4 ou 3 points exigent-elles une réponse plus détaillée, structurée par un

plan selon une logique de démonstration. A contrario, le jury évalue la capacité des candidats à retranscrire et synthétiser les éléments principaux lorsqu'une réponse courte est attendue (questions à 1 et 2 points).

Pour les candidats de la voie interne, qui sont déjà en poste, le jury est également exigeant sur la précision des éléments de réponse apportés aux questions ayant trait aux collectivités territoriales et sur la nécessaire prise de recul dans l'analyse critique des problématiques.

Résultats du concours externe

Concours externe	Epreuve de Questions (coef. 1)	Epreuve de Rédaction d'un rapport (coef. 1)
148 postes ouverts	581 présents	565 présents
Note la + haute	18,25	18,00
	<i>17,00 en 2013</i>	<i>15,75 en 2013</i>
Note la + basse	0,00	0,00
	<i>0,00 en 2013</i>	<i>0,00 en 2013</i>
Notes = ou > à 10	188 soit 32,36%	187 soit 33,10%
	<i>22,60% en 2013</i>	<i>26,62% en 2013</i>
Notes éliminatoires	190 soit 32,70%	108 soit 19,12%
	<i>47,46% en 2013</i>	<i>14,75% en 2013</i>
Moyenne	7,69	8,07
	<i>5,94 en 2013</i>	<i>7,80 en 2013</i>

La moyenne des notes obtenues par les candidats du concours externe pour l'épreuve du rapport est assez faible 8,07/20, mais est cependant en hausse par rapport à la session 2013 (7,80/20).

Même constatation pour l'épreuve de questions, la moyenne des candidats reste très faible puisqu'elle n'est que de 7,69/20, mais est en hausse par rapport à la session précédente (5,94/20).

170 candidats seulement obtiennent une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et 130 une moyenne générale inférieure à 5/20.

Les candidats se sont peu préparés à ces épreuves : les résultats s'en ressentent, malgré un niveau élevé de diplôme détenu par la majorité des candidats. De bons résultats sont toutefois à signaler puisque le meilleur candidat obtient la moyenne générale de 17,32.

Résultats du concours interne

Concours interne	Epreuve de Questions (coef. 1)	Epreuve de Rédaction d'un rapport (coef. 1)
88 postes ouverts	749 présents	742 présents
Note la + haute	19,50/20	17,00/20
	<i>17,00 en 2013</i>	<i>17,00 en 2013</i>
Note la + basse	0,00	0,00
	<i>0,00 en 2013</i>	<i>0,00 en 2013</i>
Notes = ou > à 10	301 soit 40,19%	198 soit 26,68%
	<i>19% en 2013</i>	<i>36,54% en 2013</i>
Notes éliminatoires	171 soit 22,83%	185 soit 24,93%
	<i>32,85% en 2013</i>	<i>13,95% en 2013</i>
Moyenne	8,64	7,35
	<i>6,67 en 2013</i>	<i>8,23 en 2013</i>

La moyenne des notes obtenues par les candidats du concours interne pour l'épreuve du rapport reste faible, et elle est même en baisse par rapport à la moyenne de la session précédente, les candidats n'ayant obtenu que 7,37/20 contre 8,23/20 en 2013. En revanche pour l'épreuve de questions, on constate la tendance inverse, la moyenne des candidats reste insuffisante avec 8,64/20, mais elle est en hausse par rapport à la session précédente (6,67/20).

233 candidats obtiennent une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et 148 une moyenne générale inférieure à 5/20.

Résultats du troisième concours

Troisième voie	Epreuve de Questions (coef. 1)	Epreuve de Rédaction d'un rapport (coef. 1)
59 postes ouverts	70 présents	69 présents
Note la + haute	19,00/20	14,00/20
	<i>14,50 en 2013</i>	<i>14,00 en 2013</i>
Note la + basse	0,38	2,50
	<i>1,00 en 2013</i>	<i>3,50 en 2013</i>
Notes = ou > à 10	29 soit 41,43%	23 soit 33,33%
	<i>23,68% en 2013</i>	<i>36,54% en 2013</i>
Notes éliminatoires	9 soit 12,88%	4 soit 5,80%
	<i>10,53% en 2013</i>	<i>5,26% en 2013</i>
Moyenne	9,57	8,67
	<i>8,20 en 2013</i>	<i>9,16 en 2013</i>

Pour la troisième voie, les candidats obtiennent une moyenne de 8,67/20 à l'épreuve du rapport (en baisse par rapport à celle de 2013), et 9,57/20 à l'épreuve de question, en hausse par rapport à 2013.

En résumé, les candidats obtiennent sur l'ensemble des deux épreuves une moyenne en hausse par rapport à la session précédente 9,16/20 contre 8,68/20.

Les remarques des correcteurs sur le rapport

Les correcteurs ont estimé que le sujet était concret et réaliste. Il correspondait à une problématique prégnante des communes, et permettait de différencier les candidats, dont le niveau était malheureusement globalement faible. Bien que les informations essentielles du dossier aient été généralement identifiées, la partie propositions opérationnelles n'a pas été bien traitée, les propositions manquant la plupart du temps de pragmatisme.

Les remarques des correcteurs sur l'épreuve de série de questions des concours interne et de 3^{ème} voie

Pour cette épreuve, qui ne comportait aucune question « piège », l'intitulé réglementaire étant fondé sur « les missions », « les compétences » et « les moyens d'action » des collectivités territoriales, les correcteurs ont formulé les mêmes remarques que pour l'épreuve de rapport s'agissant des aspects rédactionnels. Les correcteurs ont constaté un niveau globalement faible et des confusions sur les notions essentielles de culture territoriale tels que les grands principes du service public et les droits et obligations du fonctionnaire. Certains candidats ont su toutefois se démarquer en illustrant leurs arguments par des exemples clairs et précis.

A l'issue de cette première phase d'admissibilité, le jury, réuni en formation plénière le 14 décembre novembre 2015, a arrêté comme suit les listes des candidats admissibles :

- concours externe : 169 admissibles, avec une barre d'admissibilité de 10/20
- concours interne : 233 admissibles, avec une barre d'admissibilité de 10/20
- 3^{ème} concours : 23 admissibles, avec une barre d'admissibilité de 10/20

III. La phase d'admission

1. Le profil des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale

Le profil des candidats admissibles à l'épreuve orale est identique à celui des candidats présents à l'épreuve écrite. On observe en effet que le candidat type est une femme âgée de 31 à 40 ans, domiciliée en Région Ile de France et déclarant s'être préparée seule.

2. L'épreuve orale

Ce concours comporte une épreuve orale d'admission, qui consiste pour :

Le concours externe, en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et ses aptitudes à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée: 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1);

Le concours interne, en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions

dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1) ;

Le troisième concours, en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

3. Le niveau des candidats

Epreuve orale	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Candidats présents	165 présents / 169 admissibles	226 présents / 233 admissibles	23 présents / 23 admissibles
Note la + haute	20,00	20,00	19,00
Note la + basse	2,50	3,50	3,00
Notes = ou > à 10	124 soit 75.15%	148 soit 65.49%	14 soit 60.87%
	72.37% en 2013	63% en 2013	80% en 2013
Notes éliminatoires	6 soit 6,64%	10 soit 4,42%	1 soit 4,35%
Moyennes	12.24	11.60	11.52
	11.53 en 2013	11.46 en 2013	12.25 en 2013

La moyenne des candidats à l'épreuve orale d'admission est en hausse par rapport à la dernière session pour le concours externe (12,24/20 contre 11,53/20), ainsi que pour le concours interne (11,60/20 contre 11,46/20). En revanche pour le troisième concours on constate une légère baisse, la moyenne pour 2015 étant de 11,54/20 contre 12,25/20 en 2013.

Les examinateurs ont noté un bon niveau général, ainsi qu'une bonne préparation de l'exposé. Les connaissances de l'environnement territorial et la posture d'encadrant sont cependant à développer. Les candidats du concours interne ont eu des difficultés à dépasser le cadre de leur fonction/service.

A l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission, les moyennes générales obtenues par les candidats, après application des différents coefficients sont les suivantes :

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Moyennes la + haute	17.71	17.67	15.33
Moyennes la + basse	8.42	8.00	8.08
Moyennes = ou > à 15	13	11	2
Moyennes = ou > à 10	144	185	18

Au regard des résultats des candidats, le jury constate qu'il est possible de pourvoir les 295 postes ouverts. Il décide de transférer 15 postes du concours externe et 4 postes du 3^{ème} concours vers le concours interne.

Les seuils d'admission sont donc arrêtés comme suit :

- concours externe : **133 admis**, avec une barre d'admission de 10,50 sur 20
- concours interne : **147 admis**, avec une barre d'admission de 11,04 sur 20
- troisième concours : **15 admis**, avec une barre d'admission de 10,50 sur 20

V. Conclusion et conseils aux candidats

A l'issue de toutes les épreuves, le jury déplore une nouvelle fois **une faible préparation des candidats**. Il souhaiterait que les prochains candidats s'investissent davantage dans la préparation des épreuves de ce concours, notamment pour les épreuves écrites.

Le président du jury rappelle que les candidats doivent approfondir leur aptitude à construire et organiser un écrit, pour mieux élaborer la problématique et la méthodologie de projet, qui devra être approfondie. D'une manière générale, les candidats devraient préférer l'analyse au résumé d'informations et s'efforcer de se mettre dans le contexte professionnel pour répondre à la commande.

Le président du jury souligne également la nécessité d'améliorer l'orthographe et la syntaxe. Il convient d'être très attentif à la forme afin de mieux valoriser le fond.

Pour la partie note, les candidats doivent s'exercer à repérer les informations essentielles et à les synthétiser de manière à informer un destinataire n'ayant pas connaissance du dossier. La partie proposition doit être travaillée en respectant la méthodologie de projet et en formulant des propositions réalistes au regard de la commande. En se projetant en tant que rédacteur principal de 2^{ème} classe, le candidat doit pouvoir identifier les facteurs permettant de mettre en place les propositions véritablement opérationnelles.

Pour les épreuves de questions, le jury conseille aux candidats d'approfondir leur connaissance de l'actualité, afin d'illustrer au mieux leurs réponses. Ces épreuves ne sont pas seulement des épreuves de connaissance, elles permettent également d'évaluer la capacité du candidat à analyser et à problématiser, ainsi que ses aptitudes à structurer sa réflexion.

En ce qui concerne l'épreuve d'entretien, le jury a constaté un bon niveau général et une bonne préparation de l'exposé, qui gagnerait à être plus spontané. Les connaissances de l'environnement territorial et de l'actualité territoriale restent encore à approfondir. En outre, les candidats doivent davantage réfléchir à leur projet professionnel, adopter la posture d'un encadrant de proximité potentiel, et développer leurs aptitudes managériales.

La prochaine session de ce concours est programmée en 2017, conformément au calendrier national prévoyant une périodicité d'organisation de deux ans pour les concours, en alternance avec les examens professionnels.

Fait à Pantin, le 22 juin 2016
Le président du jury
Bruno GASTAL,
Administrateur territorial hors classe honoraire